



ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance d'agglomération du 10 juillet dernier, le conseil d'agglomération a adopté le règlement mentionné ci-dessous :

Numéro du règlement	Titre
(2017)-A-51	Règlement modifiant le règlement (2007)-27 constituant un fonds de roulement

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au Service du greffe situé au 1145, rue de Saint-Jovite, pendant les heures de bureau.

Jean-Michel Frédéric
Greffier adjoint